

Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements Direction des affaires culturelles

Délégation générale aux actions citoyennes à la politique de la ville

Direction du développement territoiral

Affaires suivies par Service Coopération et développement culturel cooperationculturelle@mairie-lyon.fr

Lyon, le 10 octobre 2025

OBJET: Lettre de Cadrage de l'appel à projet de la Ville de Lyon 2025 du volet culturel de la politique de la ville.

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre d'action au bénéfice des quartiers les plus en difficultés des communes de l'ensemble de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale.

La convention territoriale de Lyon précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon, elle est accessible ici: https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/conventionterritoriale-de-lyon-20242030

Ces documents ont été construits dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

Le renforcement constant de la mobilisation des ressources de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire (légale partagée avec l'Etat -Quartiers Politique de la Ville- et celle construite avec la Métropole de Lyon -Quartiers Populaires Métropolitains-) ainsi qu'à leur bonne inclusion dans le tissu de la Ville est la marque des orientations partagées par l'ensemble des signataires.

Le Contrat de ville et la Convention territoriale de Lyon sont mis en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant pour faire face à la montée des antagonismes sociaux se traduisant par une hausse des violences symboliques, verbales et physiques.

Aussi, tout projet qui vise, par son action, à renforcer le lien social émancipateur sera examiné avec la plus grande attention. Ce, d'autant plus quand il visera à favoriser les mixités sociales, de genre, d'âge ou culturelles, tout particulièrement pour entretenir et renforcer une interconnaissance et une capacité à construire ensemble au-delà des différences. Ou encore lorsque le projet facilitera le développement des capacités et pouvoirs d'agir des habitants les plus précaires par l'accompagnement, la constitution ou le renforcement de collectifs.

La coopération et le développement culturels constituent des axes d'intervention de la mise en œuvre conjointe de la politique culturelle et de la politique de la ville à Lyon, au service des personnes et des territoires. Dans ce cadre, la Ville de Lyon lance un appel à projet qui s'inscrit dans le respect et la mise en œuvre des droits culturels.



Plusieurs principes d'action guideront les projets

Mettre les personnes au centre

Dans les projets proposés, la prise en compte et la co-construction avec des habitants, grâce au partenariat avec les acteurs locaux, restent la priorité, avec pour objectifs de :

- 1/ Valoriser les identités et les cultures des habitants,
- 2/ Favoriser la rencontre, la mixité et le dialogue interculturel entre les habitant.e.s.
- 3/ Lutter contre les différentes formes de discriminations,
- 4/ Porter une attention aux différentes générations en proposant des projets impliquant les familles et l'intergénérationnel.
- 4/ Favoriser des projets d'inclusion des personnes habituellement plus éloignées des offres et lieux culturels ou invisibilisées par des processus sociaux.

Ancrer le projet sur un territoire

Cet objectif consiste notamment à répondre aux enjeux des Projets de Territoires des différents quartiers en mettant en place des approches de valorisation territoriale en mobilisant les ressources patrimoniales, culturelles et artistiques des quartiers en politique de la Ville. Les projets de territoires sont consultables à ce lien : https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/convention-territoriale-de-lyon-20242030

Un principe de coopération et de co-construction doit régir l'ensemble des actions

Parmi les éléments d'appréciation qui guideront l'arbitrage, la Ville de Lyon sera particulièrement attentive :

- au propos artistique et au processus de création,
- à la co-construction des projets et aux partenariats passés avec des acteurs du territoire concerné, parmi lesquels les structures culturelles signataires de la charte de coopération culturelle
- à la prise en compte des enjeux de transition écologique, de diversité et d'égalité de genre.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 novembre 2025.

Le service Coopération et développement culturels de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon est à votre disposition pour vous accompagner dans cet appel à projet. coopérationculturelle@mairie-lyon.fr

Nous vous transmettons, Madame, Monsieur, notre sincère considération.

Audrey HENOCQUE

Première adjointe déléguée aux Finances, à la Culture, et aux Grands événements

Emmanuel GIRAUD

Conseiller municipal délégué à l'Education artistique et culturelle et aux droits culturels

Jean-Luc GIRAULT

Adjoint au maire de Lyon délégué aux actions citoyennes et à la politique de la ville